

Colombes, le 20 décembre 2013

Précisions concernant la reprise de Kem One

Le tribunal de commerce de Lyon a désigné aujourd'hui le repreneur de la société Kem One SAS et a mis un terme final à la procédure de redressement judiciaire ouverte le 27 mars dernier.

L'implication de l'ensemble des parties prenantes au dossier, sous l'égide des pouvoirs publics, a permis la reprise de la société et la poursuite de son exploitation dans le cadre d'une offre de reprise validée par le tribunal de commerce et avec le plein soutien du gouvernement français.

Afin de faciliter cette reprise, Arkema a notamment abandonné l'ensemble des créances qu'il détenait sur Kem One SAS qui avaient été intégralement provisionnées, ajusté certaines prestations commerciales fournies à Kem One SAS et pris l'engagement d'assurer selon des modalités précises le reclassement interne de 100 salariés de Kem One SAS.

Au delà du montant provisionné au 1^{er} trimestre suite à la mise en redressement judiciaire de Kem One, Arkema constatera au 4^{ème} trimestre une charge nette estimée entre 15 et 20 millions d'euros.

*Premier chimiste français, acteur majeur de la chimie mondiale, **Arkema** invente chaque jour la chimie de demain. Une chimie de spécialités, moderne et responsable, tournée vers l'innovation, qui apporte à ses clients des solutions concrètes pour relever les défis du changement climatique, de l'accès à l'eau potable, des énergies du futur, de la préservation des ressources fossiles, et de l'allègement des matériaux. Présent dans plus de 40 pays, avec un effectif d'environ 14 000 personnes, 10 centres de recherche, Arkema réalise un chiffre d'affaires de 6,4 milliards d'euros et occupe des positions de leader sur ses marchés avec des marques internationalement reconnues.*

Presse

Gilles Galinier

Tél. +33 1 49 00 70 07

gilles.galinier@arkema.com

Investisseurs

Sophie Fouillat

Tél. +33 1 49 00 86 37

sophie.fouillat@arkema.com

Jérôme Raphanaud

Tél. +33 1 49 00 72 07

jerome.raphanaud@arkema.com